Au 1er janvier 2027, la facture en ligne et le boîtier deviennent *obligatoires*

La facture en ligne (SEFi) et un boîtier de géolocalisation fixé au véhicule conditionnent le conventionnement. Le décret sur la géolocalisation n'est pas paru, mais l'obligation n'est pas reportée. Choisissez un partenaire de confiance, pas seulement un boîtier.

Pourquoi ATA

Conçu et fabriqué en France par ATA

Le boîtier ATA Connect+ est fixé au véhicule par un installateur, en environ 1 heure. Mis à jour à distance, il suivra les textes sans repasser chez lui.

Taximètre Révolution Plus

Nous travaillons à rendre son GPS intégré compatible, sous réserve du cahier des charges définitif.

Certifié B2 par le CNDA

myCloudTaxi MEDICAL a réussi l'examen B2 le 12/11/2026. Les tests SEFi sont en cours.

Pas de lecteur Vitale au véhicule

Les droits du patient se consultent depuis le bureau, avec un lecteur USB du commerce.

L'offre de précommande, jusqu'au 31/12/2026

POUR RÉSERVER

100 € HT

par boîtier. Remboursés si nous n'obtenons pas les autorisations SEFi et géolocalisation.

Boîtier ATA Connect+

9,99 € HT / mois

location 24 mois · achat : prix de votre installateur

Avec un taximètre Révolution Plus à GPS : **compatibilité en cours***

myCloudTaxi BUSINESS

24,99 € HT / mois

par véhicule, sans engagement, MEDICAL inclus

Client ATA Services : ~~24,99 €~~ **19,99 € HT**

Offert pour toute précommande 3 mois de BUSINESS, MEDICAL inclus

Les 100 € HT : caution rendue en fin de contrat (location) ou acompte déduit du prix (achat). * Sous réserve du cahier des charges définitif.
Toutes nos offres et services : **www.ata-electronics.com**

Pourquoi maintenant

Les livraisons commenceront à la sortie du décret. Les stocks sont limités et les premières précommandes seront livrées en premier.

À FAIRE DÈS AUJOURD'HUI

1. Commandez votre boîtier chez votre installateur, ou demandez à être recontacté avec le formulaire de **www.ata-electronics.com**.
2. Téléchargez l'application myCloudTaxi : les liens sont sur notre site.
3. Demandez votre carte CPS à votre CPAM sans attendre : la procédure est au verso.

Commander votre carte d'entreprise *CPS*

Pour facturer en ligne (SEFi) à partir du 1er janvier 2027, il vous faut une carte d'entreprise CPS : la carte de dirigeant (CDE) du représentant légal et, si besoin, des cartes de personnel (CPE). La fiche officielle de Service-Public (ANS) la demande avant de passer à SEFi. La carte reste au bureau, dans le lecteur du poste qui facture : elle ne sert pas au chauffeur en course. Un artisan seul n'a besoin que de sa CDE.

Les 5 étapes pour recevoir votre carte

1. **Vous remplissez et signez** le contrat d'adhésion de l'ANS, les CGU (que vous gardez) et le formulaire 101 (et le 301 si vous voulez des CPE tout de suite).
2. **Vous réunissez** un Kbis de moins de trois mois et la copie d'une pièce d'identité.
3. **Votre caisse (CPAM)** vérifie le dossier et tamponne le formulaire 101.
4. **La caisse transmet** le dossier à l'ANS : `monserviceclient.cartes@esante.gouv.fr`, objet « [SEFi Taxi] Commande de cartes N° Siret + Nom de l'entreprise ».
5. **L'ANS fabrique** la CDE et vous l'envoie.

Ensuite, les cartes du personnel

Une fois la CDE reçue, les CPE se commandent en ligne sur le téléservice TOM de l'ANS : `tom.gip-cps.fr/tom`. Sans caisse, sans papier.

À SAVOIR

La procédure en ligne de l'ANS a pu évoluer : avant d'envoyer, faites confirmer les étapes par votre caisse ou suivez la démarche en ligne indiquée sur la fiche Service-Public.

Aucun délai officiel n'est annoncé : commandez sans attendre.

Les documents

Contrat d'adhésion : `esante.gouv.fr/procedures/contrat-d-adhesion-moyens-d-identification-electronique`

CGU : `esante.gouv.fr/procedures/conditions-generales-utilisation`

Formulaire 101 : `esante.gouv.fr/documents/101`

Formulaire 301 : `esante.gouv.fr/documents/301`

Fiche officielle Service-Public : `entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/R76489`